



SPLAAD

L' a m é n a g e u r p u b l i c

SOCIÉTÉ PUBLIQUE LOCALE « AMÉNAGEMENT
DE L'AGGLOMÉRATION DIJONNAISE »

RAPPORT SPECIAL ANNUUEL

PREROGATIVES DE PUISSANCE PUBLIQUE
REALISEES PAR LA SPLAAD PENDANT L'ANNEE 2023
DANS LE CADRE D'UNE CONVENTION PASSEE AVEC DIJON METROPOLE
(Application de l'article L1524-3 du Code Général des Collectivités Territoriales)

OPERATION date de la convention de prestations intégrées	Prérogative de puissance publique exercée
Parc d'Activités de l'Est Dijonnais ECOPARC DIJON BOURGOGNE Concession d'aménagement du 23 juillet 2009	PREEMPTION : Néant EXPROPRIATION : Néant
Parc d'Activités BEAUREGARD Concession d'aménagement du 2 décembre 2009	PREEMPTION : Néant EXPROPRIATION : Néant
TERRITOIRE GRAND NORD ECOPOLE VALMY Concession d'aménagement du 21 octobre 2010	PREEMPTION : Néant EXPROPRIATION : Néant
TAE BRETENIERE Concession d'aménagement du 15 mai 2011	PREEMPTION : Néant EXPROPRIATION : Néant
CAMPUS METROPOLITAIN Concession d'aménagement du 11 avril 2018	PREEMPTION : Néant EXPROPRIATION : Néant